



# ACTION 14

## MASSIFIER L'USAGE DE SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

Agents des directions des bâtiments des administrations publiques du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres d'ouvrages publics du territoire



### PARTENAIRES

ADEME,  
Région Centre Val de Loire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser des économies de fonctionnement
- Réduire les consommations d'énergie
- Assurer le confort et la santé des occupants du bâtiment
- Respecter les obligations réglementaires du décret BACS (building automation and control system)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Massifier le développement de systèmes d'automatisation et de contrôle avancés sur tous les bâtiments publics assujettis au décret BACS
- Évaluer la pertinence et la faisabilité de déployer ces solutions sur les plus petits bâtiments



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



# ACTION 14

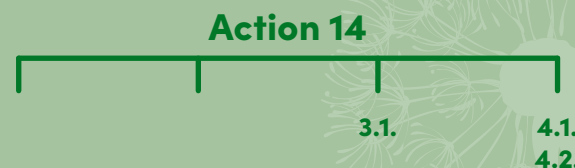
MASSIFIER L'USAGE DE SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie



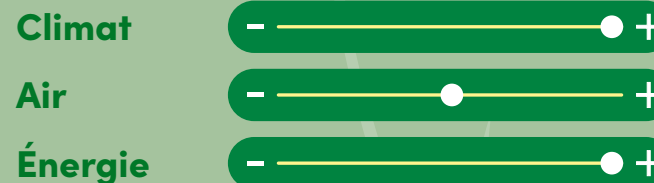
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : part des bâtiments équipés par rapport à l'assiette des bâtiments assujettis
- Évaluation : économie de consommations d'énergie réalisées, économies financières réalisées

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.

